

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 24
- Votants : 27
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

DEL 2020_096

L'an deux mil vingt, le 3 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : FLEURIAULT Elvire, pouvoir à AUDE Laurent
MAGNE Didier, pouvoir à Alain COUSSET
NOIZET Michel, pouvoir à Pierre RIVAULT

Date de convocation :

Le 28 octobre 2020

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2020

Excusé(e)(s) : HIPEAU Gaëlle

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Emilien DIDIER

Fait à Aigondigné,
Le 3 novembre 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_096 : INTERCOMMUNALITE

Objet : COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER AIGONDIGNE/FRESSINES

Madame Le Maire fait connaître que par lettre du 8 octobre 2020, le Conseil départemental invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier Aigondigné/Fressines.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : Mr PERAULT Daniel, Mr BONNEAU Henri, Mr MILLET Aurélien qui sont de nationalité française ou assimilée d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Aucun conseiller municipal ne se porte candidat.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Mr PERAULT Daniel, Mr BONNEAU Henri, Mr MILLET Aurélien.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 27, la majorité requise est de 14 voix.

Ont obtenu au 1^{er} tour pour être titulaires :

Mr PERAULT Daniel : 24 voix 3 abstentions

Mr BONNEAU Henri : 24 voix 3 abstentions

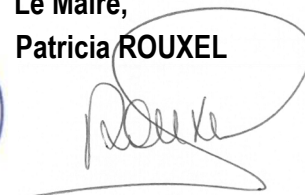
A obtenu au second tour pour être suppléant :

Mr MILLET Aurélien : 24 voix 3 abstentions

- **Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs, Messieurs PERAULT Daniel, les Rhues, Aigonnay, 79370 AIGONDIGNE et BONNEAU Henri, 4 rue de la Grande Mare, Triou, Mougou, 79370 AIGONDIGNE sont élus membres titulaires et Mr MILLET Aurélien, 13 rue de la grange, Montaillon, Mougou, 79370 AIGONDIGNE est membre suppléant.**



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.